



2020-029

Département  
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 14

**Étaient présents :** MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, GAS Marcel, ROSTAING Jean-Pierre, CICOCELLA Sébastien, ROMATIF Julien, HUMBERT Régis, GODET Arnaud, MONIN Florence, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, NORMAND Corinne, GENTIL Dominique, GUERRERO Elisabeth,

**Absent excusé :**

**Date de la convocation :** 11 décembre 2020

**Secrétaire de séance :** FAVRE-PETIT-MERMET Patricia

**Objet de la délibération :** Décision modificative n°2 au BP 2020

Marcel GAS, adjoint aux finances, informe le conseil de la nécessité de procéder à des rectifications des crédits inscrits au budget primitif pour prendre en compte le remboursement anticipé d'un prêt relais court terme.

Il propose les modifications suivantes:

**Section de Fonctionnement - Dépenses**

Chapitre	Article	Désignation	Baisse des crédits	Hausse des crédits
22	22	Dépenses imprévues	44 500,00	
11	615231	Voirie	30 500,00	
23	23	Virement à la section investissement		75 000,00

**Section d'Investissement - Dépenses**

16	1641	Emprunt en euros		75 000,00
----	------	------------------	--	-----------

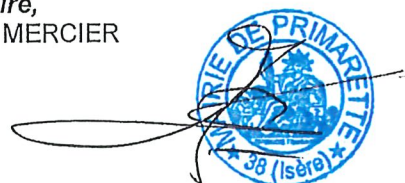
**Section d'Investissement - Recettes**

21	21	Virement de la section d'exploitation		75 000,00
----	----	---------------------------------------	--	-----------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 17 décembre 2020

**Le Maire,**  
Serge MERCIER



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Sous-Préfecture de Vienne.